



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU GERS

ARRIVE LE
24 DEC. 2018
Mairie de Condom
80407

Direction départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations du Gers

Service : Protection et surveillance du cadre de vie
Réf. : CV1600738

ARRETE PREFECTORAL N° 32-2016-10-24-005
listant les vétérinaires pouvant procéder à une évaluation comportementale de chiens
sur le département du Gers en application de l'article L. 211-14-1 du code rural et de la pêche maritime

LE PREFET DU GERS,

Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU** le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L. 211-11, L. 211-12, L. 211-13-1, L. 211-14-1, L. 211-14-2 et D. 211-3-1, D. 211-3-2, D. 211-3-3, D. 211-3-4 ;
- VU** le décret du 10 juin 2015 nommant Monsieur Pierre ORY préfet du Gers ;
- VU** l'arrêté de Monsieur le Premier Ministre en date du 15 janvier 2013 nommant Monsieur Dominique CHABANET directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Gers à compter du 1^{er} février 2013 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 28 août 2009 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales en application de l'article L. 211-14-1 du code rural ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 9 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Dominique CHABANET, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Gers ;
- SUR** proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Gers ;

ARRETE

Article 1^{er} : les vétérinaires pouvant procéder à une évaluation comportementale de chiens sur le département du Gers, en application de l'article L. 211-14-1 du code rural et de la pêche maritime sont :

Nom	Adresse	N° d'ordre	Coordonnées téléphoniques
Dr Vre Thierry ARPENTINIER	48 rue du 08 mai 32000 Auch	5565	05 62 05 30 02
Dr Vre Isabelle AVARO-COLNAT	Cabinet vétérinaire 1 Place du Cardinal 32100 CONDOM	14007	05 62 28 10 60
Dr Vre Eric BERTIN	Clinique vétérinaire du Midour Avenue de Daniate Lotissement de Gascogne 32110 Nogaro	13240	05 62 08 91 25
Dr Vre Sandrine BERNARDI	2717 route de Tarbes 31470 Fonsorbes	13792	05 61 91 25 65
Dr Vre Loïc BERTHONNEAU	Route de Toulouse 32000 Auch	16354	05 62 05 38 02
Dr Vre Yves BRASSEL	Bd des Pyrénées 32300 Mirande	6757	05 62 66 77 93

Dr Vre Menno BRUGGEMAN	31350 Boulogne sur Gesse	14329	05 61 88 20 35
Dr Vre Alain CARRIERE	Route de Gimont 32450 Saramon	19250	05 62 65 48 13
Dr Vre Denis CONNEFROY	32 avenue de la Tenarèze 32800 Eauze	2476	05 62 09 81 38
Dr Vre Jacques COQ	5 place du Carré du Fort 31490 Léguevin	2349	05 61 86 73 60
Dr Vre Laurent DE GUERNON	19 rue Alsace Lorraine 32700 Lectoure	416	05 62 68 76 55
Dr Vre Jérôme DERREY	2 place du curé Thiard 32190 Vic-Fezensac	5453	05 62 06 31 48
Dr Vre Julie DUPAU	Allée Jean Cahuzac 32130 SAMATAN	24276	05 62 62 50 80
Dr Vre Alain DUPORT	17 rue Granier de Cassagnac 32160 Plaisance du Gers	2486	05 62 69 30 11
Dr Vre Jean-Jacques FONTAN	2 place du curé Thiard 32190 Vic-Fezensac	12885	05 62 06 31 48
Dr Vre Estelle GAYARD-NOYER	Clinique Vétérinaire Croix Bleue La Rougeat Route de Toulouse 32000 Auch	18802	05 62 05 38 02
Dr Vre Jean-Marie HEDON	2 rue Jean Chenevoy Guilhem-Bas 47600 Nérac	7429	05 53 65 30 90
Dr Vre Frédéric LABBE	20 Rue de la Bastide 64160 Morlaas	24047	05 59 33 46 46
Dr Vre Irmine LAVALADE	Avenue Jean Cahuzac 32130 Samatan	11141	05 62 62 61 90
Dr Vre Gilles LEHOUSSE	6 rue Principale 31120 Portet sur Garonne	2400	05 61 72 12 37
Dr Xavier LEVY	Clinique vétérinaire des Poumadères 58 Bd Poumadères 32600 L'Isle Jourdain	17497	05 62 07 15 40
Dr Vre Yves LIETAR	Le Bourg 47310 Lamontjoie	22976	06 71 08 79 52
Dr Vre Sébastien MARTY	48 rue du 08 mai 32000 Auch	17896	05 62 05 30 02
Dr Vre Eric MATHIEU	10 rue des Valentées 32300 Mirande	12934	05 62 66 54 39
Dr Vre Valérie MATHON	2727 route de Tarbes 31470 Fonsorbes	10674	05 61 91 25 65
Dr Vre Joëlle PRUDHOMME	58 bd Paul Valery 32500 Fleurance	2478	05 62 06 21 87
Dr Vre Marc PRUDHOMME	58 bd Paul Valery 32500 Fleurance	2503	05 62 06 21 87
Dr Vre Pascal SABATIER	57 avenue de l'Adour 32400 Riscle	9081	05 62 69 71 78
Dr Vre Françoise SACHDE	8 rue du commerce 32140 Masseube	14033	05 62 66 11 74
Dr Vre Nicolas TEORAN	27 rue Gavarret 32100 Condom	2517	05 62 28 17 50
Dr Vre Isabel TOMLINSON	32 route de Tarbes 32400 Riscle	21942	05 62 69 71 78
Dr Vre Didier VILLATE	Allée Jean Cahuzac 32130 Samatan	2520	05 62 62 50 80

Article 2 : La liste mentionnée à l'article 1^{er} est conservée à la préfecture du Gers et au siège du Conseil Régional de l'Ordre des vétérinaires. Elle est tenue à la disposition des maires du département du Gers.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° 32-2016-09-19-004 du 19 septembre 2016 listant les vétérinaires du Gers pouvant procéder à une évaluation comportementale de chiens en application de l'article L. 211-14-1 du code rural et de la pêche maritime est abrogé.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture du Gers, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Gers, les maires du département du Gers sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gers.

Auch, le 24 octobre 2016

Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental de la cohésion sociale
et de la protection des populations



Dominique CHABANET

VOIES DE RECOURS	
<p>Si vous estimez devoir contester la présente décision, il vous est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification qui vous en sera faite de former soit :</p> <p><u>Un recours gracieux</u> auprès de monsieur le préfet du Gers</p> <p><u>Un recours hiérarchique</u> auprès de monsieur le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire Direction Générale de l'Alimentation 251, rue de Vaugirard 75236 PARIS cedex 15</p> <p><u>Un recours contentieux</u> auprès du Tribunal administratif de PAU Cours Lyautey 64000 PAU</p>	<p>Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application de la présente décision.</p> <p>Les recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée. Si vous n'avez pas de réponse à votre recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception par l'administration de votre recours, celui-ci doit être considéré comme rejeté (décision implicite de rejet). En cas de rejet, le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours CONTENTIEUX dans le délai de 2 mois à compter de la date de la décision de rejet.</p> <p>Le recours CONTENTIEUX s'exerce pour contester la LEGALITE de la présente décision ; il doit également être écrit et exposer votre argumentation juridique à ce non-respect.</p>